

Conditions générales de services

COURS D'ALLEMAND PARTICULIER

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le/la participant(e) et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de services qui prévalent sur tout autre document du/de la participant(e), et notamment sur ses propres conditions générales.

Identification du prestataire (formateur)

coursallemand.fr Arrtheck - Frank MÖRSCHNER
Professeur, traducteur, rédacteur, conseiller linguistique
Tel fixe : +33 (0)3.88.34.81.47
2 passage André Chamson
67100 STRASBOURG
Courriel : info@coursallemand.fr
Web : www.coursallemand.fr
N° Siret : 43479291700032
Code NAF/APE 9499Z

Entre les soussignés

Frank MÖRSCHNER, ci-dessous désigné le « formateur »
Et Mahogany D, ci-dessous désigné « participant ».

OBJET

Le participant, _____, déclare d'avoir souscrit un forfait de _____ heures pour un cours d'allemand d'une durée de quatre mois à compter du premier cours s'élevant à un montant total payable de _____ €, échelonné sur deux fois, à savoir _____ € au premier cours et _____ € trente jours civils après le premier cours. Le règlement échelonné se fera par PayPal.

Paiement et conditions de paiement

Les frais de cours sont dus dans leur intégralité au premier jour du cours. Le règlement échelonné est possible sur demande en deux ou trois fois.

La deuxième tranche et, si applicable, la troisième tranche sera/seront réglée/s par chèque dûment rempli (libellé, daté et signé) pour être déposé/s en garantie auprès du formateur au premier jour du cours. Le chèque pour la deuxième tranche sera encaissé 30 jours civils après la date du premier cours ; le chèque pour l'acquittement de la troisième tranche sera encaissé 60 jours civils après la date du premier cours. Les chèques emploi sont acceptés. En cas de virement, celui-ci ne sera accepté que pour l'acquittement de la somme intégrale du forfait choisi, dont le virement doit être inscrit au compte du formateur au plus tard 3 jours avant la date du premier cours prévu. Un justificatif (avis de virement) envoyé par courrier électronique faisant également foi.

Vous avez opté pour un forfait qui vous permet de profiter d'une réduction tarifaire lié à l'engagement de l'acquittement intégral du forfait choisi qui n'est pas remboursable. L'acquittement du forfait choisi vous donne le droit à la totalité des heures de cours contractées pour une durée de 6 mois à compter de la date du premier cours dispensé.

Pour assurer la meilleure flexibilité horaire pour vos cours selon votre disponibilité, il convient de réserver vos séances bien à l'avance, au moins une semaine avant votre prochain cours.

Les absences formellement annulées par écrit (un courriel suffit) ou par téléphone au moins 24 heures avant le cours prévu à la date convenue ne seront pas déduites de votre compte horaire.

Interruption de contrat

Une interruption de la durée du ou des cours choisi/s lors de l'inscription n'est pas possible. Dans les cas de maladie ou d'événements imprévus dans le pays du participant les frais du mois courant ne seront pas remboursés. Lors d'une longue maladie d'un participant, qui se serait inscrit pour

plusieurs mois à un cours, après avoir considéré la situation et engagé notre bon vouloir, la résiliation de contrat ne pourra éventuellement s'établir que sur certificat médical.

Conditions de résiliation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif. Avant le début ou au premier jour du cours. Les conditions suivantes de paiement sont en vigueur:

- Résiliation au plus tard 14 jours *avant* le début de cours: paiement des frais de résiliation de 70 EUR
- A partir du début du cours: les frais totaux du cours et les frais d'inscription

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

Le tout sera adressé au prestataire Frank MÖRSCHNER, indiqué en haut sous l'article « Identification du prestataire » :

Les accords particuliers ne sont valables que s'ils ont été confirmés par écrit par le prestataire Frank MÖRSCHNER. Le participant du cours s'oblige à payer les frais convenus à la date fixée et se déclare d'accord avec ces conditions de participation.

SIGNATURES

Formateur, Frank MÖRSCHNER

Participant

Précédé par « bon pour accord »